



Conseil d'administration

Lundi 20 octobre 2025

Procès- Verbal



Le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale Réunion des Musées Régionaux – RMR prévu le lundi 20 octobre 2025 à 15.00 au Musée Stella Matutina – Salle Turquoise,

Les administrateurs, ainsi que les représentants du personnel désignés, le commissaire aux comptes, l'expert-comptable ont été individuellement convoqués le 6 octobre 2025 par mail et par courrier sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la désignation d'une nouvelle représentante de la Région Réunion au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale des Actionnaires
 - Administrateur partant : Monsieur Mickaël SIHOU
 - Nouvelle administratrice : Madame Patricia PROFIL
- Procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025
- Situation des comptes au 30 juin 2025
- Bilan d'activité du premier semestre 2025
- Modification des statuts : convocation d'une AG extraordinaire
- Modifications des tarifs
- Proposition d'avancement d'échelon
- Information sur le rapport annuel du délégataire 2024

Vérification du quorum du Conseil d'Administration :

CONSEIL D'ADMINISTRATION 20 octobre 2025				
OUVERTURE DE SEANCE			PRESENT.E	ABSENT.E
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	1 visio	
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	1 visio	
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	1 visio	
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT		1
5	Conseil Régional	Patricia PROFIL	1 visio	
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL		1
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN		
8	Commune du Tampon	Jean Richard LEBON	1 visio	
TOTAL (1)			5	
QUORUM REQUIS			4	
Article 17.2 des statuts : « (...) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix de la présidente de séance est prépondérante (...) »				

CONSEIL D'ADMINISTRATION – 20 octobre 2025				
EN COURS DE SEANCE			ARRIVEE	DEPART
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	-	-
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	-	-
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	-	-
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT		
5	Conseil Régional	Patricia PROFIL	-	-
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL	-	-
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN	15.06	-
8	Commune du Tampon	Jean-Richard LEBON	-	-
TOTAL (2)			1	
TOTAL (1+2)				
QUORUM REQUIS			N/A	



CONSEIL D'ADMINISTRATION – 20 octobre 2025			
ETAIENT REPRESENTES			PAR
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	-
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT	-
5	Conseil Régional	Mickaël SIHOU	
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL	-
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN	-
8	Commune du Tampon	Jean-Richard LEBON	
TOTAL			0

1. Le Conseil d'Administration réunissant à l'ouverture **6 membres présents**, peut valablement délibérer.
2. Les membres du Conseil d'Administration ont émargé la feuille de présence, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire, le cas échéant.
3. Assistent également à la réunion, après avoir signé le registre de présence :
 - Madame Emmanuelle THUONG-HIME, Directrice Générale
 - Madame Alice LEUNG, Directrice Administrative et Financière
 - Monsieur Didier DELAUNAY, Commissaire aux Comptes
 - Monsieur Jounaid ZADVAT, Expert-Comptable
 - Monsieur Jimmy CAIL, représentant du personnel collèges employés
 - Madame Graziella LEVENEUR, Cheffe de cabinet Région Réunion (visio)
 - Madame Caroline FOK-YIN, Responsable du pôle musées, Direction de la culture et des sports (visio)
 - Monique LATCHIMY, Assistante de direction
4. Madame Huguette BELLO constate que, le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et elle ouvre la séance à 15.05
5. Elle fait lecture de l'ordre du jour.

Introduction de la Présidente

La séance de ce jour est consacrée à titre principal à la situation au 30 juin 2025 et au bilan du premier semestre 2025.

La situation au 30 juin est une photographie à l'instant t, elle ne préjuge pas du résultat final de l'année. Néanmoins, elle est un bon indicateur de la trajectoire financière et de l'activité de l'entreprise.

Ainsi, la SPL-RMR présente un résultat provisoire positif de 291 584 € contre 54 791 € au 30 juin 2024. Les éléments d'explication vous seront apportés au cours de la séance.

Si la fréquentation accuse une légère baisse de -1,5% par rapport au 1^{er} semestre 2024, le chiffre d'affaires augmente légèrement de 1,7%, et ce malgré la fermeture de Kélonia pour travaux pendant 15 jours.

Un projet de modification des statuts est également proposé. Du fait d'une modification de l'objet social, il devra être soumis aux assemblées délibérantes des actionnaires avant adoption en Assemblée Générale Extraordinaire.



Je souhaitais également vous informer du départ de Bernard Leveneur, Directeur du Musée de Stella Matutina, qui a réintégré la collectivité régionale en tant que chef du service régional de l'inventaire du patrimoine. Il a en deux ans et demi réussi à remettre le musée dans une dynamique, à la fois en termes de connaissance scientifique, de définition d'une programmation culturelle cohérente et d'attractivité du musée. Le musée a ainsi obtenu le label Qualité Tourisme en 2024, perdu depuis des années, et a été pour la première fois distingué par la plateforme Tripadvisor parmi les 10% des activités les mieux notées au monde pour 2025. La fréquentation, en baisse depuis des années, connaissait un rebond depuis le second trimestre 2025. Les expositions « Bal tamoul », « Saint-Leu, du café aux musées » et prochainement « Les Engagés du sucre », exposition labellisée d'intérêt national, produites en interne, ont marqué et marqueront l'histoire de ce musée. La publication de l'ouvrage sur le musée Stella Matutina, qui sera suivie de celle sur l'engagisme, constitueront à n'en pas douter des références. Les événements programmés ont enfin été renouvelés et ont gagné en qualité.



ORDRE DU JOUR

I. CONSTATATION DE LA DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA REGION REUNION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES	6
A. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	6
II. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MAI 2025	6
A. RAPPELS.....	6
1. CONTEXTE	6
2. RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	6
B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	7
III. SITUATION AU 30 JUIN 2025	7
IV. MODIFICATION DES STATUTS : CONVOCATION AG EXTRAORDINAIRE.....	9
A. RAPPELS.....	9
B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	10
V. MODIFICATION DES TARIFS	10
A. RAPPELS.....	10
B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	11
VI. PROPOSITION D'AVANCEMENT D'ECHELON.....	11
A. RAPPELS.....	11
B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	12
VII. INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024	12



I. CONSTATATION DE LA DESIGNATION D'UNE NOUVELLE REPRESENTANTE DE LA REGION REUNION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

La Région a, par délibération du 22 août 2025, désigné une nouvelle représentante au Conseil d'Administration de la SPL Réunion des Musées Régionaux.

Administrateur partant : Monsieur Mickaël SIHOU

Nouvelle administratrice : Madame Patricia PROFIL

La délibération de la Commission Permanente de la Région du 22 août 2025 (**Annexe 1**).

A. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Par la 1^{ère} délibération, il est demandé au Conseil d'Administration de constater que la nouvelle représentante de la Région Réunion est Madame Patricia PROFIL au Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Mickaël SIHOU.

La Présidente précise qu'aucun vote n'est requis.

Le Conseil d'Administration prend acte et valide la nomination de Mme Patricia PROFIL, conformément à la délibération de la Commission Permanente de la Région du 22 août 2025.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MAI 2025

B. RAPPELS

1. CONTEXTE

Aux termes de l'article R. 225-23 du Code de commerce, le procès-verbal est revêtu de la signature du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

C'est le Conseil d'administration qui adopte le procès-verbal, de préférence à la séance suivante selon la pratique la plus courante.

L'adoption est mentionnée au procès-verbal du Conseil au cours duquel cette adoption a eu lieu. Si un ou plusieurs membres se sont opposés à l'adoption du procès-verbal parce qu'ils estimaient que la rédaction ne représentait pas fidèlement le déroulé du Conseil, ceci doit également être porté au procès-verbal.

2. RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

A la suite du Conseil d'administration du 21 mai 2025, un procès-verbal de la séance a été établi.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 AVRIL 2025
2. BIENS DE REPRISE BIENS DE RETOUR
3. EXAMEN DES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2024
 1. Arrêté des comptes
 2. Projet de rapport de gestion
 3. Projet de rapport de gouvernement d'entreprise
 4. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce
 5. Situation des administrateurs et missions du commissaire aux comptes

Le procès-verbal transmis et disponible lors de la séance du lundi 20 octobre 2025 (**Annexe 2**).



C. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

➤ **Par la 2ème délibération**, il est demandé au Conseil d'Administration, d'Administration d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025

Il est procédé au vote à main levée

Les résultats du vote sont :

			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	1	-	-
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	1	-	-
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	1	-	-
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT	-	-	-
5	Conseil Régional	Patricia PROFIL	1	-	-
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL	-	-	-
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN	1	-	-
8	Commune du Tampon	Jean Richard LEBON	1	-	-
TOTAL			6	-	-
MAJORITE REQUISE			3		
Article 17.2 des statuts : « (...) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix de la présidente de séance est prépondérante (...) »					

Après délibération et sans intervention des membres du Conseil d'Administration, ils adoptent le procès-verbal du 21 mai 2025.

II. SITUATION AU 30 JUIN 2025

La situation au 30 juin 2025 présente un résultat provisoire de 291 584 € vs 54 791 € au 30 juin 2024.

Par rapport à la situation au 30 juin 2025, il est à souligner que :

- Le chiffre d'affaires s'élève à 2 015 989 €, soit une progression 1.85% par rapport à la période précédente
- Le poste de subvention évolue également de 3 221 866 € en 2024 à 3 350 039 €
- Les charges d'exploitation sont en légère diminution, soit 5 244 077 € en 2025 vs 5 301 051 € en 2024
- La masse salariale passe de 2 570 483 € en 2024 à 2 666 087 € en 2025

Plusieurs explications peuvent être avancées à ce stade :

- En juin 2025, la SPL RMR exploite les musées sur la base du nouveau contrat de concession de service public.
La SPL fonctionnait jusqu'au 31 mai 2024 sur la base d'un contrat provisoire.
Les nouvelles conditions contractuelles et la fin du contrat provisoire ont une incidence sur l'augmentation du poste de subvention, la diminution des amortissements.
- S'agissant du chiffre d'affaires, Kelonia poursuit sa croissance de 4,16%, l'augmentation du chiffre d'affaires de Stella de 4,15 % est due au dynamisme de l'activité de la gestion locative.

La situation comptable de la société au 30 juin 2025 est présentée par l'expert-comptable Les documents comptables sont transmis et disponibles lors de la séance du 20 octobre 2025 (*Annexe 3*). Le bilan d'activité du premier semestre est également transmis (*Annexe 4*).

S'agissant de la trajectoire de l'activité et des résultats sur 5 ans, Il rappelle que depuis 2022, une reprise d'activité significative a été observée, marquant la fin d'une période de ralentissement, liée COVID

L'exercice 2023 s'est inscrit dans une dynamique de progression continue, confirmée par une évolution particulièrement remarquable en 2024.



Cette amélioration résulte des efforts soutenus de l'ensemble des équipes et du travail réalisé sur chaque site (locations d'espaces, manifestations, les expositions, les ventes des boutiques), contribuant à la consolidation de chiffre d'affaires et au développement global de la structure.

En 2024, la contribution régionale a également été complétée, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau contrat de Délégation de Service Public (DSP), renforçant la stabilité financière.

L'analyse de la marge sur 5 ans confirme une amélioration de la performance de l'entreprise, de 64,33% en 2022 à 68,36% en 2025.

La structure du bilan indique également une amélioration de la santé financière de l'entreprise, consolidation des capitaux propres à 3 040 k€ et trésorerie disponible à hauteur de 6 000 k€

Bilan du premier semestre 2025

Madame Emmanuelle THUONG HIME informe le conseil d'administration des négociations avec la Saga du Rhum pour la vente des titres que la SPL-RMR détient. Avec leur accord, une étude sera menée par un cabinet extérieur pour évaluer les titres d'ici la fin de l'année 2025

Le premier semestre 2025 a été marqué par le passage du cyclone Garance, qui a entraîné la fermeture temporaire des musées pour des périodes variables selon les sites.

Madame Emmanuelle THUONG HIME présente ensuite le bilan d'activité du premier semestre 2025, soulignant la reprise dynamique des activités, marqué par plusieurs temps forts et initiatives culturelles et patrimoniales sur les différents sites de l'établissement.

Temps forts par site

1. *A Stella Matutina*

- Exposition : Saint Leu, du café aux musées de juin 2024 à mars 2025, exposition retraçant l'histoire du café à Saint Leu ayant rencontré un vif intérêt avec une fréquentation globale de 8456 visiteurs
- Participation pour la 2eme édition au Festival international du film de l'Océan Indien- FIFOI une expérience enrichissante, une fréquentation de 569 spectateurs.
- Journée internationale des droits des femmes, le musée a présenté un spectacle 100% féminin, ayant attiré 354 spectateurs, un succès apprécié du public.
- Lancement du livre sur le Musée Stella Matutina, présentation d'un ouvrage de 141 pages écrit par Bernard LEVENEUR et éditée par les Editions Hervé CHOPIN, fruit d'un partenariat entre le Musée Stella Matutina et la Fondation Clément à l'occasion du 10 -ème anniversaire de la rénovation du musée. Livres en vente partout à la Réunion, en France métropolitaine, dans les Outre-Mer et bien entendu dans la boutique de Stella.
- Le Bal Tamoul : inscrit à l'inventaire national du Patrimoine culturel immatériel de France, dans la catégorie des pratiques sociales et festives. Une exposition itinérante initialement programmée dans les communes
Au CHOR en septembre, à Saint Pierre en octobre, à Saint Benoît en novembre 2025

2. *Au MADOI*

- Journées européennes de L'archéologie : première collaboration fructueuse avec la Direction des Affaires Culturelles -DAC- et l'INRAP. Une participation réussie qui a suscité curiosité et enthousiasme, avec un nombre de 555 participants sur 3 jours.

3. *A la Cité du Volcan*

- Exposition « CAVERNES VOLCAN » préparation de l'exposition temporaire menée avec la DAC, prévue pour une durée de 2 ans à partir du 14 septembre 2025, illustrant les liens entre sciences et patrimoine naturel.
- Projet de Sainte Rose exposition « Le volcan côté Mer ! quand la vie rencontre la mer... » préparation d'une exposition semi permanente à Sainte Rose.



4. A kélonia

- Projet ACTIVE-Atténuation des Captures accidentelles de tortues marines et Initiatives de Valorisation d'une pêche Ecoresponsable, financé par FEAMPA, ce projet prolonge les actions engagées avec le projet SAVE TURTLE RUN partenarial centre de soins/pêcheurs.
- UNIS-CITE : Pour la 3 -ème année consécutive des volontaires ont participé activement à la production d'une pépinière de plants d'espèces végétales indigènes du Grand Bassin, contribuant à la restauration écologique et à la sensibilisation du public à la préservation de la biodiversité.
- L'exposition itinérante ZIS KAKAN TORTI Y MANZ PLASTIK à partir de février présenté à la CGSS de Saint Denis durant 3 mois, ainsi qu'à son antenne de Saint André de février à avril 2025 puis accueillie en exposition temporaire à la mairie de Saint Benoit.
- L'exposition les reptiles de la Réunion programmé d'avril à décembre 2026, cette exposition présente la diversité des reptiles présents sur l'île avec un focus particulier sur les espèces endémiques et indigènes. Elle aborde également les conditions d'arrivée des reptiles à la Réunion et dans l'ensemble des Mascareignes. Cette exposition s'inscrit dans la préfiguration du projet Kélonia marquant une étape stratégique pour l'avenir du site.

5. Nuit européenne des musées

Madame Emmanuelle THUONG HIME souligne la baisse de fréquentation en particulier à Stella avec la *Fet dan somin* du Leu Tempo Festival qui s'est déroulé le même soir. Le calendrier sera modifié l'année prochaine avec le séchoir.

6. RSMA :

Madame Emmanuelle THUONG HIME informe le conseil d'administration de la reconduction et la signature de la nouvelle convention prévue mercredi 29 octobre 2025, afin de développer de nouveaux projets.

Monsieur Jimmy AUBIN remercie la Présidente ainsi que l'équipe de la SPL-RMR pour le passage du trail sur le parking du musée Stella Matutina, et réitère sa demande pour l'année prochaine.

Madame Emmanuelle THUONG HIME informe le conseil d'administration qu'il n'y a pas lieu à délibération ni à vote, la séance ayant pour objet la présentation et la prise d'information du bilan d'activité du premier semestre 2025.

III. MODIFICATION DES STATUTS : CONVOCATION AG EXTRAORDINAIRE

A. RAPPELS

Il est proposé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire aux fins de modifier les statuts de la Société afin de :

- Modifier l'objet social
- Modifier l'âge limite des administrateurs, de la présidence et de la direction générale
- Prévoir la tenue des conseils d'administration de manière dématérialisée, y compris celle de l'arrêté des comptes
- Rendre les statuts plus lisibles avec la renumérotation de certains articles



B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Par la 3^{ème} délibération**, il est demandé aux membres du Conseil d'administration :
- D'approuver le rapport pour la modification des statuts et le projet de statuts modifiés (Annexe 5) ;
 - De convoquer l'AG extraordinaire aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant ;
 - Rapport du CA sur le projet de modification (Annexe 5) ;
 - Modification des statuts

Il est procédé au vote à main levée

Les résultats du vote sont :

			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	1	-	-
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	1	-	-
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	1	-	-
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT	-	-	-
5	Conseil Régional	Patricia PROFIL	1	-	-
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL	-	-	-
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN	1	-	-
8	Commune du Tampon	Jean Richard LEBON	1	-	-
TOTAL			6	-	-
MAJORITE REQUISE			3		
Article 17.2 des statuts : « (...) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix de la présidente de séance est prépondérante (...) »					

Après délibération et sans intervention des membres du Conseil d'Administration, ils approuvent à l'unanimité le rapport pour la modification des statuts et le projet de statuts modifiés (**Annexe 5**)

Une AG extraordinaire sera convoquée aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du CA sur le projet de modification (**Annexe 5**)
- Modification des statuts

IV. MODIFICATION DES TARIFS

A. RAPPELS

La SPL RMR a signé un contrat de concession de service public avec la Région le 31 mai 2024.
Une grille tarifaire a été adoptée dans ce cadre.

Des modifications doivent être apportées à cette grille concernant le musée de Stella Matutina dans un objectif de simplification et de promotion des expositions temporaires :

- **Visiteurs individuels :**
 Tarif plein : Collection permanente + exposition temporaire 9 € au lieu de Collection permanente 9 €
 Tarif réduit : Collection permanente + exposition temporaire 6 € au lieu de Collection permanente 6 €
- **Scolaires :**
 Visite libre du musée et de l'exposition temporaire 2 € au lieu de Visite libre du musée ou de l'exposition temporaire 2 €
 Visite guidée du musée et de l'exposition temporaire 3 € au lieu de Visite libre du musée ou de l'exposition temporaire 3 €

La grille tarifaire a été transmise et sera disponible lors de la séance du lundi 20 octobre 2025 (**Annexe 6**).



B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Par la 4^{ème} délibération, il est demandé aux membres du Conseil d'approuver la grille tarifaire modifiée (Annexe 6)

Il est procédé au vote à main levée

Les résultats du vote sont :

			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	1	-	-
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	1	-	-
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	1	-	-
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT	-	-	-
5	Conseil Régional	Patricia PROFIL	1	-	-
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL	-	-	-
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN	1	-	-
8	Commune du Tampon	Jean Richard LEBON	1	-	-
TOTAL			6	-	-
MAJORITE REQUISE			3		
Article 17.2 des statuts : « (...) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix de la présidente de séance est prépondérante (...) »					

Après délibération et sans intervention des membres du Conseil d'Administration, ils approuvent la grille tarifaire modifiée (Annexe 6).

V. PROPOSITION D'AVANCEMENT D'ECHELON

A. RAPPELS

Stéphane CICCIONE, directeur de KELONIA, est actuellement cadre supérieur (niveau VI) à l'échelon d.

Dans notre grille de classification, le passage à l'échelon e concerne les cadres remplissant les conditions des cadres de catégorie exerçant leur autorité depuis plus de vingt ans. Ce passage est proposé par le Directeur Général au Conseil d'Administration pour validation, sur critères objectifs.

M. CICCIONE remplit les conditions d'ancienneté en tant que directeur de KELONIA.

Les objectifs de fréquentation et de chiffre d'affaires de KELONIA ont été systématiquement dépassés ces dernières années. Le site contribue pour plus de la moitié du chiffre d'affaires de la SPL RMR. Malgré un renforcement des équipes, le site dégage un excédent d'exploitation significatif. Il est régulièrement classé parmi les 10% des activités les mieux notées au monde par Tripadvisor.

Le directeur de KELONIA participe activement à la renommée régionale, nationale et internationale du musée, qui n'a cessé de grandir. KELONIA est ainsi devenu un acteur incontournable de l'écosystème de la préservation de la biodiversité.

Avec le retour des pontes de tortues marines, c'est un travail partenarial de longue haleine qui est récompensé.

Il est précisé que cet avancement d'échelon n'a aucune incidence financière.

La direction générale propose donc au conseil d'administration l'avancement d'échelon pour Stéphane CICCIONE.



B. DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Par la 5^{ème} délibération, il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver la proposition d'avancement d'échelon de M. Stéphane CICCIONE.

Il est procédé au vote à main levée

Les résultats du vote sont :

			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Conseil Régional	Huguette BELLO	1	-	-
2	Conseil Régional	Stéphanie POINY-TOPLAN	1	-	-
3	Conseil Régional	Nadine GIRONCEL DAMOUR	1	-	-
4	Conseil Régional	Frédéric MAILLOT	-	-	-
5	Conseil Régional	Patricia PROFIL	1	-	-
6	Conseil Régional	Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL	-	-	-
7	Commune de Saint Leu	Jimmy AUBIN	1	-	-
8	Commune du Tampon	Jean Richard LEBON	1	-	-
TOTAL			6	-	-
MAJORITE REQUISE			3		
Article 17.2 des statuts : « (...) Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix de la présidente de séance est prépondérante (...) »					

Après délibération et sans intervention des membres du Conseil d'Administration, ils approuvent la proposition d'avancement d'échelon de M. Stéphane CICCIONE.

VI. INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2024

Conformément à l'article 6.2 du contrat de concession de service public 2024/2028 signé avec la Région, la SPL RMR a transmis le rapport annuel du délégataire portant sur la période de juin à décembre 2024 le 28 mai 2025, soit avant le délai légal du 1^{er} juin.

Ce rapport vous a été présenté pour information.

Outre les informations déjà présentées en comité de suivi ou en conseil d'administration, madame Emmanuelle THUONG HIME attire l'attention sur le rapport de maintenance.

Madame Alice LEUNG présente les éléments essentiels sur la répartition des coûts par site, par type de dépenses, et les alertes (groupe climatisation du Madoi et de Kélonia).

Madame Emmanuelle THUONG HIME informe le conseil d'administration de la panne définitive du groupe climatisation du Madoi en juillet 2025 et d'une solution temporaire proposée par les services de la Région en attendant les travaux.

ANNEXES

- Annexe 1: Délibération de la Région du 22 août 2025
- Annexe 2: Procès-verbal du conseil d'administration du 21 mai 2025
- Annexe 3: Situation des comptes au 30 juin 2025
- Annexe 4: Bilan d'activité du premier semestre 2025
- Annexe 5: Rapport du CA à l'AG sur le projet de modification des statuts et statuts modifiés
- Annexe 6: Grille tarifaire révisée



- Annexe 7: Rapport annuel du délégataire 2024

Toutes les annexes font partie intégrante du rapport du Conseil d'administration du lundi 20 octobre 2025.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la Présidente du Conseil d'Administration lève la séance à 15.40

La Présidente	Un administrateur
	
Mme Huguette BELLO	M Jimmy AUBIN

